

## PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2022-2023

ÉCOLE : École élémentaire Laure-Rièse  
DATE DU PROCHAIN SONDAGE : Mai 2023

EN DATE DU : 2022-12-12  
DATE DE RÉVISION : Septembre 2023

### MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève ou des élèves :

Nom de la direction de l'école : **Nathalie Tessier-Ross**

Membre du personnel enseignant : **Ezechiel Madi**

Membre du personnel non-enseignant : **Lydia Kitomba**

Nom du parent, tuteur ou tutrice :

Nom du partenaire communautaire : **N/A**

Conseiller de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : **Meriem Abou-Saoud**

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : **Judith Excellent**

Nom du membre de l'équipe d'éducation citoyenne et leadership culturel (si disponible) : **N/A**

Autres (si disponible) :

### 1. Énoncés de politiques :

#### L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

### 2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

(i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,

(ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le handicap ou des besoins particuliers.

On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« intimidation », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

### **Cyberintimidation**

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

## STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

*Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves. L'annexe jointe à ce plan fournit des exemples de stratégies à mettre en œuvre.*

**Priorité du Conseil :** D'ici juin 2023, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

**Priorité 1 de l'école :** Outiller le personnel dans la mise en œuvre de pratiques qui amènent les élèves à reconnaître et mieux gérer leurs émotions.

| Stratégies/Activités  | Indicateurs/Résultats attendus   | Personnes responsables  | Échéancier          |
|---|--|---|---------------------|
| Révision de la ressource "Enfants avertis" pour la reconnaissance/communication des émotions.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Utilisation de la ressource.</li> <li>➤ Réinvestissement du vocabulaire de la ressource dans les discussions.</li> </ul>  | Personnel enseignant  | Octobre – Juin 2023 |
| Offrir de l'accompagnement au personnel enseignant en lien avec les pratiques réparatrices.<br>(Cercles de communication, Cercles relationnels et aux Cercles check-in/check-out)<br><br>- Discipline progressive | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La pratique des cercles réparateurs est harmonisée au niveau de l'école.</li> <li>➤ Les cercles check-in/Check-out se font tous les jours en salle de classe (début de journée/fin de journée) à l'aide de la ressource Zones de Régulation.</li> </ul> | Personnel enseignant<br><br>Personnel de soutien<br><br>CP écoles sécuritaires et bienveillantes  | Janvier – Juin 2023 |
| Accompagnement dans la mise en place des Zones de régulation dans les salles classe.<br><br>- Activités de détente  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les élèves reconnaissent et expriment leurs besoins lors des cercles de Check-in / Check out.</li> <li>➤ Les élèves mettre en pratique les stratégies enseignées.</li> </ul>  | Personnel enseignant<br><br>Personnel de soutien<br><br>CP services pédagogiques<br><br>Direction | Janvier – Juin 2023 |

**Priorité 2 de l'école :** Outiller les élèves en cas de situation problématique.

| Stratégies/Activités  | Indicateurs/Résultats attendus  | Personnes responsables   | Échéancier                |
|---|---|--|---------------------------|
| Introduire la stratégie d'affirmation<br>« Arrête, je n'aime pas quand tu ... » | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les élèves reconnaissent une situation problématique et parviennent à exprimer leur mécontentement avec des paroles au lieu des gestes.</li> </ul> | Personnel enseignant<br><br>Équipe de soutien<br><br>Direction | Novembre 2022 – Juin 2023 |

|  |  |   |                           |
|--|--|---|---------------------------|
|  |  | Surveillantes du midi                                     |                           |
| Introduire D.I.R.E.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Diminution du nombre de conflit lors de la récréation.</li> <li>➤ Les élèves mettre en pratique les stratégies enseignées.</li> </ul>   | Personnel enseignant<br>Équipe de soutien<br>Direction    | Novembre 2022 – Juin 2023 |
| Explorer le programme BRAVE avec le personnel enseignant et de soutien lors de CAP ou de rencontre du personnel. | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Amener les élèves à comprendre la différence entre un conflit et l'intimidation.</li> <li>➤ Aider les élèves à développer un langage corporel affirmatif</li> <li>➤ Accompagner les élèves dans la gestion des problèmes</li> <li>➤ Développer l'empathie et la prise de décision.</li> </ul> | Personnel enseignant<br>Personnel de soutien<br>Direction | Janvier – Juin 2023       |
| Participation aux activités de la semaine de la prévention de l'intimidation.                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chaque classe fait une activité par jour (<i>les activités sont préparées par les services pédagogiques</i>)</li> </ul>   | Personnel enseignant                                      | Du 22 au 25 novembre 2022 |
| Offrir des ateliers en matière d'intimidation par les services policiers et la travailleuse sociale.             | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sensibiliser davantage les élèves.</li> </ul>   | Direction<br>TS<br>Policiers                              | Janvier – Juin 2023       |

### STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

**Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.**

**Priorité du Conseil :** D'ici juin 2023, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

**Priorité 1 de l'école :** Encourager les comportements positifs qui mènent au climat scolaire positif.

| Stratégies/Activités   | Indicateurs/Résultats attendus  | Personnes responsables            | Échéancier                |
|--|---|-----------------------------------|---------------------------|
| Enseignement explicite des matrices à l'aide des critères de réussite.<br><br>- Lien avec HAHT | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les matrices sont affichées et appliquées par les élèves.</li> </ul> | Personnel enseignant<br>Direction | Novembre 2022 – Juin 2023 |

|   |   |   |                                  |
|---|---|---|----------------------------------|
|   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Faire des liens entre les matrices et les HAHT et être en mesure de s'autoévaluer.</li> </ul>          | Personnel de soutien<br>Surveillance du midi                                      |                                  |
| Enseignement explicite, à l'aide des critères de réussite, les valeurs de l'école (Respect/Empathie/Responsabilité) avec remise des certificats à chaque mois.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les élèves démontrent les valeurs enseignées dans leur comportement de manière quotidienne.</li> </ul> | Personnel enseignant<br>Direction<br>Personnel de soutien<br>Surveillance du midi | Novembre 2022 – Juin 2023        |
| Participer au concours Artmonie.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chaque classe crée son œuvre en lien avec le thème de l'année en cours.</li> </ul>                     | Personnel enseignant  | Tout au long du mois de novembre |
| Organiser des activités au sein de l'école : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arbre des beaux mots</li> <li>- Journées bien-être</li> <li>- Halloween</li> <li>- « On vous dit merci »</li> <li>- Journée pyjama</li> <li>- Fête champêtre</li> <li>- Journée codage</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sentiment d'appartenance et de confiance au sein de l'école.</li> </ul>                                | Personnel enseignant<br>Personnel de soutien<br>Direction                         | Octobre 2022 – Juin 2023         |

**Priorité 2 de l'école :** Développer chez les élèves des compétences pour l'établissement de relations saines.

| Stratégies/Activités  | Indicateurs/Résultats attendus  | Personnes responsables   | Échéancier                |
|---|---|--|---------------------------|
| Offrir des ateliers aux élèves qui leur permettent de développer leurs habiletés sociales, notamment la communication avec les pairs et la gestion du stress. | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Moins de commentaires insultants sont entendus entre élèves sur la cour d'école.</li> <li>➤ Les élèves reconnaissent l'impact de leurs mots sur les autres.</li> <li>➤ Les élèves tissent des liens positifs.</li> </ul> | CP Écoles sécuritaires et tolérantes<br>Personnel enseignant<br>Travailleuse sociale | Janvier – Juin 2023       |
| Offrir des ateliers aux membres du personnel qui leur permettent d'aider leurs élèves à développer des relations saines.                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Pouvoir être en mesure de répondre aux besoins socioaffectifs des élèves.</li> </ul>   | Travailleuse sociale   | Février 2023              |
| Fournir des moments pour jouer des jeux relationnels en salle de classe.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le personnel enseignant intègre une période de jeux à son horaire au moins une fois semaine.</li> </ul>  | Personnel enseignant   | Novembre 2022 – Juin 2023 |

|  |  |   |                                  |
|--|--|---|----------------------------------|
|  | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les élèves tissent des liens positifs.</li> </ul>   |   |                                  |
| <p>Clubs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tricot</li> <li>- Soccer</li> <li>- Basket-ball</li> <li>- Chorale</li> <li>- ÉcoÉcole</li> <li>- Lecture</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Sentiment d'appartenance et établissement de la relation de confiance entre les adultes et les élèves.</li> <li>➤ Développement des habiletés sociales entre élèves.</li> <li>➤ Les élèves tissent des liens positifs.</li> </ul> | <p>Personnel enseignant</p> <p>Personnel de soutien</p>                             | <p>Novembre 2022 – Juin 2023</p> |
| <p>Revoir l'importance du banc de l'amitié :</p> <p><i>Expliquer que le banc dans la cour de l'école est pour signaler aux amis et aux adultes qu'on a besoin de parler ou de jouer</i></p> <p><i>Former les brigadiers comme responsables du banc afin qu'ils puissent s'occuper et diriger les élèves ayant des besoins lors des récréations</i></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le nombre d'élèves qui utilisent le banc de l'amitié.</li> <li>➤ Diminution du nombre de conflits lors de la récréation.</li> <li>➤ Les élèves tissent des liens positifs.</li> </ul>   | <p>Personnel enseignant</p> <p>Équipe de soutien</p> <p>Élèves</p> <p>Direction</p> | <p>Janvier – Juin 2023</p>       |

## STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

**L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratique. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.**

**Priorité du Conseil :** D'ici juin 2023, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoin de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

**Priorité 1 de l'école :** Harmoniser les pratiques dans la gestion des comportements et des conflits.

| Stratégies/Activités  | Indicateurs/Résultats attendus   | Personnes responsables  | Échéancier                 |
|---|--|---|----------------------------|
| <p>Continuer la pratique « Chemin de la paix »</p> <p>Possibilité d'utiliser des élèves modérateurs qui aident à la mise en place du chemin de la paix.</p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les élèves utilisent les stratégies du chemin de la paix pour résoudre les conflits de façon autonome.</li> </ul> | <p>Personnel enseignant</p> <p>Personnel de soutien</p> <p>Direction</p> <p>CP Écoles bienveillantes et sécuritaire</p> | <p>Janvier – Juin 2023</p> |

|   |   |   |                           |
|---|---|---|---------------------------|
| Développer le leadership positif chez les élèves de 6 <sup>e</sup> année en mettant sur pied le programme de brigadiers à bord des autobus. | ➤ Réduction des situations problématiques dans les autobus.                   | Titulaires de 5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup><br>Direction<br><br>Francobus (appui avec la formation des élèves) | Novembre 2022 – Juin 2023 |
| Utiliser les cercles réparateurs appuyés des fiches de réflexion.   | ➤ Les élèves sont capables de s'exprimer calmement et arriver à une solution. | Personnel enseignant<br><br>Personnel de soutien<br><br>Direction   | Au besoin                 |
| Promouvoir le code de vie de la classe et de l'école.   | ➤ Les élèves reconnaissent les comportements attendus.                        | Personnel enseignant<br><br>Personnel de soutien<br><br>Direction   | Octobre 2022 – Juin 2023  |

**Priorité 2 de l'école :** Harmoniser les interventions des intervenants en matière d'intimidation (auprès de la personne intimidée et de l'intimidateur)

| Stratégies/Activités  | Indicateurs/Résultats attendus  | Personnes responsables  | Échéancier   |
|---|---|---|--|
| Mettre en place un protocole pour intervenir en cas d'intimidation.   | ➤ Tous les intervenants utilisent les mêmes stratégies d'intervention en cas d'intimidation | Membres du comité avec appui du CP Écoles bienveillantes et sécuritaires    | Au besoin  |
| <p><b>Soutien aux élèves qui ont subi des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève</li> <li>- Offrir des sessions d'éducation sur la gestion des émotions, le stress, le bien-être en salle de classe</li> <li>- Faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne puisse pas se reproduire</li> </ul> |   | Personnel enseignant<br><br>Personnel de soutien<br><br>Direction<br><br>TS | Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels |

|   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir l'aide ou l'intervention des travailleurs sociaux disponibles</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices</li> <li>- Offrir des sessions de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour l'élève</li> <li>- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire</li> <li>- Appel à la police, au besoin</li> <li>- Référer l'élève vers des organismes comme :             <ul style="list-style-type: none"> <li>o <a href="#">Jeunesse, j'écoute</a></li> <li>o <b>Tel-jeunes</b></li> <li>o <a href="#">LGBTQ Youth LINE</a></li> <li>o <a href="#">Black Youth Helpline</a></li> <li>o <a href="#">+FORT</a> -application mobile qui offre un soutien aux jeunes victimes d'intimidation</li> <li>o <a href="#">Ligne d'écoute d'espoir des Premières nations et des Inuit (24 heures)</a></li> </ul> </li> </ul> |  |  |   |
| <p><b>Soutien aux élèves qui ont été témoins des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir et conseiller l'élève</li> <li>- Offrir l'appui des travailleurs sociaux</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif</li> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)</li> </ul>  |  | <p>Personnel enseignant</p> <p>Personnel de soutien</p> <p>Direction</p> <p>TS</p> | <p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p> |



|  |  |  |   |
|--|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire par l'entremise des conférences réparatrices</li> <li>- Offrir une session de modélisation des comportements : réactions aux gestes d'intimidation</li> <li>- Créer un environnement sécuritaire pour les élèves</li> <li>- Créer un plan de sécurité de l'élève, si nécessaire</li> </ul>   |  |  |   |
| <p><b>Soutien aux élèves qui ont pratiqué des actes d'intimidation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, éduquer, soutenir, conseiller, accompagner l'élève</li> <li>- Sessions de modélisation des comportements habiletés prosociales personnalisées par l'éducatrice spécialisée de l'école</li> <li>- Enseignement explicite du comportement attendu avec rétroactions fréquentes</li> <li>- Intervention éducative sur l'intimidation (ex. : lire un livre sur l'intimidation aux plus petits, créer un sondage et présenter ses résultats)</li> <li>- Monitorer et faire des suivis régulièrement avec l'élève afin de s'assurer que la situation ne se reproduise pas</li> <li>- Appliquer les conséquences éducatives et les sanctions en milieu scolaire</li> <li>- Suivre les étapes établies dans la pyramide d'intervention de l'école</li> <li>- Uniformisation et harmonisation des interventions du personnel qui travaille avec l'élève</li> <li>- Intervention des travailleurs sociaux</li> <li>- Offrir des sessions de counseling individuel et/ou collectif</li> </ul> |  | <p>Personnel enseignant</p> <p>Personnel de soutien</p> <p>Direction</p> <p>TS</p> | <p>Offrir l'appui de façon ponctuelle selon les besoins individuels</p> |

|   |  |  |  |
|---|--|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Offrir des services de soutiens internes et externes (psychologues, santé mentale, agence communautaire)</li> <li>- Offrir la médiation/justice réparatrice en milieu scolaire pour assurer la réintégration de l'élève à travers des cercles et de gestes réparateurs par un membre formé</li> <li>- Élaborer un plan d'intervention</li> <li>- Élaborer <a href="#">un plan de soutien du comportement</a> : Déterminer un plan de modification du comportement et un contrat de comportement avec l'élève</li> <li>- Déterminer, modifier ou adapter le PEI au besoin, s'il y a lieu.</li> <li>- Entreprendre les démarches selon l'évaluation de l'analyse du VTRA, s'il y a lieu</li> <li>- Élaborer un Plan de sécurité de l'élève en situation d'urgence, s'il y a lieu.</li> <li>- Appel à la police, au besoin</li> </ul> |  |  |  |
|---|--|--|--|

## SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

| <b>Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation</b>  | <b>Outils de dénonciation (code QR, ou autres mécanismes utilisés par l'école)</b>   |
|---|--|
| <p>➤ <b>Pour dénoncer des actes d'intimidation, l'élève est encouragé à:</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aller voir un adulte de confiance.</li> <li>2. Dénoncer les actes de façon anonyme en utilisant :           <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Chaque classe, et le bureau, a une boîte de dénonciation avec des billets de signalement. Les boîtes sont vérifiées de manière régulière et les situations sont adressées par l'enseignant et/ou la direction.</li> </ul> </li> </ol> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîte de dénonciation</li> <li>- Billet de dénonciation</li> <li>- Registre d'incident</li> </ul> |

- Il y a un document format Forms pour le signalement des incidents par les adultes de l'école.

➤ **Pour signaler des actes d'intimidation, les adultes de l'école doivent:**

- Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école.
- Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I;
- Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école;
- Remplir le formulaire en ligne : [Déclaration d'incident du conseil](#);
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.
- Suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);
- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles ([Directives administratives no 3,32](#));
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : <https://viamonde.oesc-cseo.ca/login/login/> ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon, soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24

heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

- **Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire :**

**Les membres du personnel :**

- Respecter le PPIMI de l'école;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Recevoir les confidences des élèves;
- Participer au moyen de dénonciation;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire »;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Consigner les incidents;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire;
- Participer à la formation sur les incidents violents le 24 octobre 2022;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

***Réactions possibles en cas d'intimidation :***

- Nommer le comportement inapproprié;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux;
- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir;
- Fournir un soutien aux comportements positifs;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;

- Consigner l'incident;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

### **Les élèves :**

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école;
- Respecter le code de conduite de l'école;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

### **• Réactions possibles en cas d'intimidation :**

### **Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :**

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer;
- Évaluer les risques;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation (« laisse donc faire... »);
- Offrir une présence alliée « je ne suis pas d'accord » « tu peux compter sur moi » « je vais aller chercher de l'aide »;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

### **Les parents, tuteurs, tutrices :**

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation;
- Consulter le code de conduite de l'école;

Ressources :

- [Ce que tout parent doit savoir | PREVNet - L'Autorité canadienne en matière de prévention de l'intimidation](#)

- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI);
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2023;
- Se porter bénévole lors de la tenue d'activités de prévention contre l'intimidation au sein de l'école;
- Être à l'écoute de son enfant;
- Aidez votre enfant à faire la distinction entre « moucharder », « rapporter » ou « dénoncer », et signaler un incident. Expliquez-lui que signaler un incident exige du courage et qu'il ne s'agit pas de causer des problèmes à un autre élève, mais de protéger l'ensemble des élèves;
- Aidez votre enfant à faire la différence entre rapporter et dénoncer. Expliquez-lui que rapporter consiste à dénoncer quelqu'un pour lui attirer des ennuis alors que dénoncer consiste à obtenir de l'aide lorsqu'on vous fait du mal, ou lorsqu'on fait du mal à une personne de votre connaissance, ou lorsque votre droit ou le droit de cette personne à être en sécurité est retiré;
- Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit;
- Surveillez le comportement de votre enfant. Si vos rencontres avec le personnel scolaire ne mettent pas fin à l'intimidation, demandez à parler à la direction. Faites le suivi des mesures convenues lors de la réunion;
- Dénoncer les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire
- Informer l'école si l'intimidation se poursuit;
- Participer à la recherche de solutions et à l'élaboration d'un plan d'intervention en cas d'intimidation;

- [Ressources sur la sécurité sur Internet | Ophea.net](#)
- [ParentsCyberAvertis.ca \(protectkidsonline.ca\)](#)
- [Français – Brave Education](#)

**Atelier gratuit en ligne offert aux parents, tuteurs, tutrices des écoles Csviamonde :**

22 novembre 2022 Maternelle à la 6e année à 19h

23 novembre 2022 : 7e à la 12e année à 19h

- <https://www.ontario.ca/fr/page/lintimidation-essayons-dy-mettre-un-terme>
- <https://www.ontario.ca/fr/page/le-code-de-conduite-de-lontario-pour-le-secteur-de-leducation-guide-des-parents>
- <https://www.ontario.ca/fr/page/creer-des-ecoles-securitaires-et-tolerantes-gerer-les-comportements-inappropriés>

**Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :**

- Communiquer avec l'enseignant titulaire de votre enfant par courriel en plaçant la direction en c. c. Établissez la nature des faits avec exactitude. Consignez par écrit ce qui s'est passé et quand cela s'est produit.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

1. La direction fait enquête.
2. La direction de l'école communique avec les parents ou avec les tutrices ou tuteurs des élèves subissant des afin de les informer :

- En cas d'incident grave, la directrice ou le directeur d'école doit informer les parents des élèves concernés, sauf en de rares exceptions, et doit inviter les parents à discuter de mesures de soutien pour leur enfant;
- L'intimidation, y compris la cyberintimidation, est un exemple d'incident grave impliquant des élèves;
- En cas d'incident violent, la direction doit suivre les directives énoncées dans Modèle provincial de protocole local entre la police et le conseil scolaire concernant le signalement à la police.

### **La direction :**

- Établir un comité des écoles sécuritaires et bienveillantes;
- Élaborer, à l'aide du comité, le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation;
- Partager le PPIMI avec l'ensemble du personnel;
- Informer les parents du PPIMI lors de la rencontre du conseil d'école;
- Partager le PPIMI sur le site Internet de l'école;
- Assurer la mise en application du PPIMI dans son école;
- Suivre le protocole en cas d'intimidation ou la violence en milieu scolaire;
- Faire enquête sur les signalements en cas d'intimidation;
- Suivre toutes les étapes d'interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves;
- Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Assurer les signalements multiples nécessaires;
- Assurer les suivis;
- Examiner et analyser les données sur le climat scolaire;
- Rendre disponible les programmes et le soutien pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

- de ce qui s'est produit;
  - du préjudice subi par l'élève;
  - des mesures prises pour assurer la sécurité de l'élève, y compris les mesures disciplinaires prises en réponse à l'incident
  - des soutiens qui seront proposés à l'élève en réponse à l'incident.
  - la direction de l'école communique aux parents pour discuter des mesures de soutien offertes à leur enfant.
3. En cas d'intimidation, la direction de l'école envisagera de recourir à la discipline progressive, qui peut donner lieu à une suspension ou à un renvoi.
- Suspension et renvoi : Découvrez ce qui se produira si votre enfant est suspendu ou renvoyé de l'école, comment sont prises les décisions et quelles mesures de soutien sont offertes aux élèves pour le retour en classe.
- [2,05 \(csviamonde.ca\)](https://2.05.csviamonde.ca)
  - <https://www.ontario.ca/fr/page/suspension-et-renvoi>

Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation

|  |  |
|--|--|
|  |  |
|--|--|